

# LA CHARTE PASSEURS D'IMAGES

**Passeurs d'images** est un dispositif d'éducation à l'image qui s'adresse prioritairement aux jeunes âgés de 12 à 25 ans sur le hors temps scolaire.

Depuis sa création en 1991, l'opération consiste à rendre accessibles des pratiques liées au cinéma et à l'audiovisuel à des personnes qui en sont éloignées, entre autres pour des raisons géographiques, économiques, culturelles ou sociales.

À l'heure de la multiplication des écrans et de l'accessibilité aux contenus et aux matériels, l'éducation aux images est devenu un enjeu majeur et fondamental.

**Le réseau *Passeurs d'images*** est soutenu par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le Ministère de la jeunesse (DEPJA), le Ministère de la culture et de la communication, et les services déconcentrés de l'État (Préfectures, DRAC, DRJSCS), les collectivités territoriales (Villes, communautés de communes, départements, régions), les associations et les professionnels du cinéma.

Le dispositif est encadré depuis 2009 par un protocole d'accord interministériel qui définit sa double **vocation sociale et culturelle** en décrivant les actions mises en place, les objectifs fondamentaux, les publics ciblés en priorité, les territoires concernés et le rôle de chaque partenaire du réseau.

## A. Actions

**Passeurs d'images** rassemble ses publics autour d'actions territoriales qui privilégient la participation active des populations, l'articulation entre le "voir" et le "faire", entre diffusion et pratique, et qui évoluent au fil des innovations technologiques :

- Les ateliers de pratique artistique et les séances de restitution de ces films,
- Les séances en plein air gratuites et l'animation des quartiers,
- Les projections en salle en présence d'un intervenant professionnel de l'image,
- Les actions en milieu hospitalier ou résidences pour personnes âgées,
- Les projets internationaux (pratiques de réseaux, rencontres, ateliers de pratique artistique, formations, échanges de jeunes et de professionnels)
- Les actions en milieu pénitentiaire,
- L'opération « **Des cinés, la vie !** » (pour les jeunes sous protection judiciaire),
- La politique tarifaire ou la prise en charge directe de billets en salle,
- Les partenariats avec les festivals et les structures sociales pour le programme « **PARCOURS DE CINÉMA en festivals** »
- Les pratiques de réseau et l'organisation de rencontres (régionales, interrégionales, nationales et internationales),
- Les formations des relais de public et les journées de sensibilisation au montage de projet,
- Les projets innovants en matière d'éducation au cinéma et à l'audiovisuel et aux nouvelles technologies (ateliers de pratique artistique, projections, formations, rencontres, etc..).

## **B. Objectifs**

*Passeurs d'images* répond à des objectifs culturels et sociaux qui constituent le fondement de ce dispositif.

1) **Éduquer à l'image** : Il s'agit de proposer une offre artistique et culturelle différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier par exemple, la diffusion de films Art et Essai, de documentaires ou de films d'animation indépendants. C'est aussi aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.) dans son environnement personnel, grâce, notamment, à des ateliers de pratique artistique innovants.

2) **Construire des projets adaptés à un territoire spécifique** : le choix de *Passeurs d'images* est de développer des actions « pour », mais aussi « avec » les publics, et d'être à l'écoute des attentes et des désirs des participants. Il s'agit de rester connecté à une réalité de terrain et de monter des projets réalisables et à la portée de tous.

3) **Qualifier les actions** : en les inscrivant dans une logique de projets, en proposant des rencontres avec des artistes et des œuvres, en faisant le lien entre plusieurs volets d'actions sur un même territoire, en travaillant sur le long terme, en contribuant à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain. Tout cela permet de mieux impliquer les participants et aussi d'apporter de la cohérence aux projets.

4) **Apprendre en s'amusant** : la dimension ludique d'un dispositif d'éducation à l'image, qui plus est sur le hors temps scolaire, est primordiale. Prendre du plaisir à s'exprimer et développer sensibilité et créativité artistiques, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir.

5) **Créer du lien social** : dans un environnement où les images sont un enjeu quotidien, mieux vivre ensemble, favoriser les échanges, la mixité sociale, les liens intergénérationnels, lutter contre les discriminations de toutes sortes (racisme, handicap, exclusion). C'est autant un objectif qu'un effet des manifestations mises en place dans le cadre de *Passeurs d'images*.

Les coordinations régionales qui déploient le dispositif sur leurs territoires, mandatées par les partenaires institutionnels et notamment par les DRAC, sont les garantes du respect de ces objectifs et de la qualification des actions et des acteurs.

## **C. Publics**

Les premiers publics ciblés par *Passeurs d'images* sont les jeunes de moins de 25 ans, résidant dans les zones prioritaires.

Le dispositif valorise également les liens intergénérationnels et la mixité des publics, avec une attention particulière pour les personnes qui ont peu l'occasion d'être en lien avec l'art cinématographique et les pratiques culturelles en général.

En favorisant la participation des publics, *Passeurs d'images* s'adresse aux personnes en position d'exclusion ou éloignées d'une certaine offre culturelle d'un point de vue géographique ou social, aux victimes de discrimination, aux individus placés en détention ou sous protection judiciaire, aux patients en hôpitaux ou en résidence de personnes âgées, aux personnes handicapées, aux bénéficiaires des associations de solidarité, etc...

## D. Territoires

*Passeurs d'images* s'étend sur tout le territoire national et concerne l'ensemble des régions métropolitaines et de l'outre-mer.

Initiées dans le cadre de la Politique de la ville, les actions se déroulent en premier lieu sur les territoires prioritaires.

Sont concernés également la ville, l'agglomération, le canton, le pays, mais aussi le monde rural où l'offre culturelle peut faire défaut, et les milieux hospitaliers ou pénitentiaires où ces pratiques sont peu mises en place.

## E. Partenaires

Plus de 2000 partenaires sont engagés dans une logique de réseau qui favorise les échanges d'expériences, propose des réflexions communes, permet une évolution permanente du dispositif, ouvre vers une qualification des projets, encourage un développement territorial et garantit une cohérence nationale.

### 1) National

Au niveau national, l'association nationale PASSEURS D'IMAGES coordonne le réseau des partenaires nationaux, régionaux ou locaux de *Passeurs d'images*. Elle mène un travail d'animation et de qualification du réseau à travers la réalisation de la communication nationale et la valorisation des projets. Elle met en place des formations, des ressources sur une plateforme Internet et envoie une lettre d'info mensuelle. Elle organise de rencontres annuelles et propose des ouvertures à l'international.

### 2) Régional

En Région, le dispositif *Passeurs d'images* est déployé sur son territoire par une coordination régionale choisie et reconnue comme un acteur majeur. A ce titre, elle est le garant de l'organisation globale de l'opération : elle impulse, soutient, définit, encadre ou accompagne les projets locaux. Elle est le relais entre les partenaires nationaux et les collectivités territoriales, et se présente comme l'interlocuteur privilégié des villes et territoires associés, et de tous les partenaires de terrain. Elle met en œuvre différents événements régionaux tels que des formations, des rencontres régionales ou la communication régionale et divers temps de restitution, notamment autour des films d'ateliers.

### 3) Local

Aussi bien dans le champ culturel que social, le coordinateur local s'appuie sur une diversité de partenaires susceptibles d'être concernés par le dispositif au sein de la ville ou du territoire pour favoriser l'élaboration d'un projet spécifique et la bonne organisation de l'opération sur son périmètre d'action : structures jeunesse (centres de loisirs), structures de proximité (maisons de quartier, centres sociaux), lieux culturels (salle de cinéma, centres culturels, bibliothèques, médiathèques) et structures à vocation sociale (missions locales) ou des associations de solidarité, pour accueillir des ateliers, mobiliser des publics, organiser des séances de projection ou distribuer des bons de réduction pour se déplacer en salle.

Dans cette dynamique de **réseau**, chacun a toute latitude pour agir selon la particularité de son **territoire** et de ses **publics**. Cette **souplesse** d'action, la capacité de se ré-inventer à chaque instant et **d'innover** font la force, la spécificité et la diversité de *Passeurs d'images*.

## Dates clés

**1991** : Lancement de l'opération "Un été au ciné" par le CNC dans le cadre de la Politique de la ville.

**1999** : Le dispositif étend ses actions sur l'année et devient "Un été au ciné/cinéville".

**2001** : Signature d'un protocole d'accord interministériel relatif au programme « Cinéville » qui définit et encadre le dispositif.

**2007** : L'opération change d'appellation et devient Passeurs d'images.

**2009** : Signature d'un nouveau protocole d'accord interministériel relatif au programme « Passeurs d'images » qui définit et encadre le dispositif.

## Chiffres clés

*Plus de 2000 actions* chaque année, dont :

*plus de la moitié* sont des projections de films en salle ou en plein air,  
*plus de 500 ateliers* de pratique artistique, cinématographique et audiovisuel,  
*plus de 120 autres actions* de qualification de projet (formations, rencontres, débats, déplacements).

*Plus de 600 communes dont 35% en territoires prioritaires*, réparties au sein de 21 régions métropolitaines, 6 départements et territoires d'Outre mer et une en Belgique.

*Plus de 240 000 personnes* sont touchées par les actions organisées.

*Plus de 2000 partenaires* au total, dont 240 salles de cinéma, 350 associations et 250 structures d'accueil sociales et culturelles.

## Mots clés

Culture, images, cinéma, éducation à l'image, hors temps scolaire, jeunes, publics en difficultés d'accès aux pratiques cinématographiques et audiovisuelles, territoires éloignés de l'offre culturelle, vocation sociale et culturelle, médiation, coordination, voir, faire, diffusion, pratique amateur, programmation, communication, découverte, réflexion, accompagnement, sensibilisation, développement d'un esprit critique, formation, logique de projets, réseau, partenariat, participation collective, mixité sociale, expression artistique, atelier de pratique artistique, créativité, diversité, liens intergénérationnels, proximité, innovation, souplesse, inventivité, création, divertir, apprentissage, échanges, s'amuser, imaginer, s'informer, citoyenneté, vivre ensemble, partage, lien,....